

PROTOCOLE ERASMUS+

**POUR L'ENSEIGNEMENT
SUPERIEUR**

2022-2023



Erasmus+

2022-23

ERAEI – Mme Gargam

Proviseure adjointe : Mme Vallet

LES MISSIONS

- **Chef d'établissement**

Mise en œuvre de la Déclaration de stratégie du Lycée Bréquigny (engagements contractés envers les principes de la Charte E+). Promotion de la mobilité internationale, arbitrage et validation des candidatures.

- **Personnels de Direction**

Transmission de l'information (réunions) par l'encadrement et vérification de la conformité des démarches engagées pour mettre en œuvre les mobilités Erasmus+.

- **Secrétariat de direction**

Archivage de toutes les pièces justifiant de la réalité de l'action.

- **DDFPT**

Accompagnement des équipes pédagogiques. Veille relative au respect des engagements pédagogiques contractuels E+ en lien avec le Chef d'établissement et l'Inspection académique.

- **ERAEI**

Respect de la Charte E+ (lien DDFPT/Équipes). Prospection et valorisation de la dynamique E+. Accompagnement des montages de dossier. Évaluation des prises de risque dans les projets engagés, aux côtés du Service comptable et Chef d'établissement. Rédaction du rapport intermédiaire et final à chaque cycle de mobilité.

- **Service comptable**

Information des pièces justificatives et conditions à remplir pour engager des démarches de mobilités. Respect des exigences administratives et financières imparties par le cadre réglementaire de l'Agence E+. Suivi des dossiers de mobilité dans l'allocation de fonds.

- **Equipe pédagogique**

Réaliser à l'étranger des mobilités de « soutien organisationnel » ou « de formation » pour préparer les futures mobilités étudiantes, aller à la rencontre des entreprises/ établissements d'enseignement supérieur.

Veiller à fournir une communication claire et actualisée des contenus de formation proposés que transmettra l'étudiant dans son parcours de mobilité.

Promouvoir les actions engagées à l'internationale par une mention explicite des subventions allouées par l'Agence Erasmus+, (mobilité de formation, de soutien organisationnel, conférence d'un intervenant international ou mobilité étudiante).

Avoir produit, en équipe, un projet pédagogique et un catalogue de cours traduit en ligne de la section (dont le tableau d'équivalence des ECTS) validé par l'IPR et le Chef d'établissement et transmis au DDFPT pour communication et diffusion.

Suivi des cohortes mobilisées.

Les étudiants ont la possibilité d'effectuer des mobilités (stages, études, stage+étude, hybride présentiel/virtuel) pour une durée cumulée de 12 mois maximum par cycle de formation (BTS, licence, master).

- **ÉTUDIANTS en recherche de stage**

Je suis étudiant en	BTS SAM 1/2			DNMADE 2	DSAA1	BTS autre que SAM (Sous réserve de places disponibles)
	novembre décembre 2022	9 mai au 30 juin 2023	novembre à décembre 2023			
Dates de stage	novembre décembre 2022	9 mai au 30 juin 2023	novembre à décembre 2023	10 avril au 2 juillet 2023	19 juin au 2 oct 2023	...
Date limite du dépôt des dossiers (Kit validé)	Date limite dépassée	7 avril 2023	30 juin 2023	10 mars 2023	17 mai 2023	

- **MOBILITÉ STAGE (2 mois obligatoire minimum)**

Septembre

Information aux étudiants sur les allocations Erasmus+ (Réfèrent +ERAEl post-bac).

Octobre jusqu'à la date limite de dépôt des dossiers

Recherche active du stage à l'étranger par les étudiants.

Accompagnement des étudiants par leur enseignant référent.

Inscription obligatoire sur la plateforme EUROPASS (CV en ligne) - <https://europa.eu/europass/fr>

ATTENTION : dès la validation du stage : signature des documents contractuels (Voir en annexe) à remettre au référent - au plus tard 1 mois avant le départ du stage, voir tableau ci-dessus

L'acceptation définitive du dossier dépend du nombre de candidatures étudiantes déposées par rapport au nombre d'allocations obtenues auprès de l'agence Erasmus. (sélection éventuelle)

- **ÉTUDIANTS ayant obtenu un accord de principe de l'entreprise**

Remplir par l'entreprise le Formulaire de pré-accord de stage en anglais (Propre à chaque formation)

Remplir le kit de mobilité Erasmus+ avec le référent (Attention une check-list vous sera demandée) – rendez-vous avec le comptable obligatoire

Dès que le stage est validé par le comptable (M.Peron)

Formation linguistique en ligne EU-Training (Test + stage de langue) obligatoire. Une attestation sera à fournir au comptable

Lien vers la plateforme (Voir ERAEI)

Versement des 80% de l'allocation avant le départ en stage (ou études).

Dès le retour en France, à l'issue du stage :

Versement des 20% de l'allocation de bourse au retour de l'étudiant. (Sous réserve du remplissage du volet « Bilan post-stage du KIT », signé par l'entreprise d'accueil et le tuteur – Preuve remise au comptable)

Rédaction du compte-rendu d'expérience obligatoire, soumis au tuteur de stage qui le remet à l'ERAEI sous forme numérique.

Dotation de 3 crédits ECTS sur le bulletin de l'étudiant.

Intégration de la mobilité dans le SUPPLÉMENT au DIPLÔME délivré à l'issue de la formation dispensée à Bréquigny.

Promotion de la mobilité Erasmus+ au sein de l'établissement (Participation aux réunions d'information, Erasmus Days)

POUR PLUS D'INFORMATIONS – [LE GUIDE ERASMUS +](#)



- **Étapes à suivre par le référent.**

Participer aux réunions d'informations

Collecter les actes de candidatures des étudiants

Accompagner attentivement la construction du projet de l'étudiant et informer l'équipe des mobilités engagées ou à venir.

Vérifier la pertinence du pré-accord avec l'entreprise

Remplir le Kit de mobilité (Check-list) en coopération avec Ronan Péron et l'étudiant (Prendre rendez-vous)

Envisager la possibilité d'effectuer une visite de stage à l'étranger (Financement Erasmus – Soutien organisationnel). Peut être cumulé avec une mobilité de formation (Observation de pratiques)

Calendrier 2022-23

Septembre/octobre 2022 : réunion d'information

De septembre à la date limite de dépôt du dossier : accompagnement de l'étudiant

15 janvier : transmission du nombre de candidatures à provisionner en N+1

Attention : pénalité de 10% sur l'enveloppe globale du lycée

ANNEXE (disponible sur le casier numérique)

Listes des référents Erasmus+

Pré-accord en anglais avec l'entreprise

Kit de mobilité 2022-23 + Check-list

Lien vers EU-Training

Guide Erasmus+ 2022

Fiche de retour d'expérience

Allocations pour la mobilité étudiante

Exemples de l'allocation Erasmus+ pour des séjours supérieurs à 60 jours (2 mois à 1 an)

Pays (lieu du stage)	Frais de séjour	Complément stage	Complément inclusion*	Complément transport
Groupe 1 Danemark, Finlande, Irlande, Islande, Liechtenstein, Luxembourg, Norvège, Suède + Royaume-Uni (sous-conditions)	600€/mois	150€/mois	250€/mois	<i>Uniquement pour les mobilités dont le trajet serait effectué en totalité via un transport écoresponsable : train, bus, bateau, covoiturage, vélo. La prise en compte ne peut se faire que sur présentation d'un justificatif (titre de transport). Seul le trajet à vélo peut se justifier par une attestation sur l'honneur (avec éventuellement d'autres preuves supplémentaires)</i>
Groupe 2 Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Espagne, France, Grèce, Italie, Malte, Pays-Bas, Portugal	540€/mois	150€/mois	250€/mois	
Groupe 3 République de Macédoine du Nord, Bulgarie, Croatie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, République Tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Turquie Serbie (à partir de la convention 2019)	490€/mois	150€/mois	250€/mois	
				Montant accordé une fois : 50€

*étudiants boursiers taux 6 et 7, étudiants justifiant d'un QF CAF < = 551€,... Pour plus de renseignements, se reporter au document : Guide inclusion Erasmus 2021.

Critères de sélection des participants à une mobilité internationale ERASMUS+

AC 103- Mobilité intra-européenne pour l'enseignement supérieur - stage

1. Assiduité
2. Performances académiques : engagement dans la formation, investissement et progression
3. Pertinence du choix du terrain de stage par rapport à la formation
4. Motivation dans la recherche du terrain de stage : respect des échéances et initiative

• MOBILITÉ D'ÉTUDE (à construire l'année 2023/24)

Septembre à fin octobre

Information aux étudiants sur les bourses Erasmus+ (Réfèrent +ERAEl post-bac).

Novembre à décembre

Accompagnement des étudiants par leur enseignant référent.

Élaboration de leur projet de future mobilité (préparation des pièces justificatives).

Prise de contact avec les EES pour signature d'accord interinstitutionnels (mobilité d'études).

Janvier

Collecte et examens des vœux de candidatures, dépôt des dossiers après validation définitive par le Chef d'établissement.

Avril

Dépôt des dossiers de candidatures, par les étudiants, pour mobilité d'études auprès des établissements concernés.

Juillet

Réponse des établissements d'enseignement supérieur (EES) pour accord de mobilité d'études, des étudiants.

• MOBILITÉ D'ÉTUDE (à construire l'année 2023/24)

Dès la rentrée de septembre - semestre ou année

Réalisation de la mobilité d'études.

Valorisation de la mobilité EUROPASS (CV/ PORTFOLIO).

Dotation de crédits ECTS (en fonction des crédits validés) dans le bulletin de l'étudiant.

Intégration de la mobilité dans le SUPPLEMENT au DIPLÔME délivré à l'issue de la formation dispensée à Bréquigny.

